

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAZER

Séance du 25 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de la Commune de Lazer.

Conseillers en exercice : 11  
Conseillers présents : 11  
Suffrages Exprimés : 11  
POUR : 11  
Abstention : 0  
Contre : 0

Présents : Mmes BERTRAND-ROUX Julie - BOQUILLON Lucienne- DIEGO Sandrine- MORHET-RICHAUD Patricia  
Mrs COUDOURET Jean-Paul - GUIEU André -IMBARD Jérémy - BAJARD Dimitri -TAXIL André- VELLAS Sylvain  
Secrétaire de Séance : Mme BERTRAND-ROUX Julie  
Date de la convocation : 11/02/2026

**2026/010**

**Fonds de Solidarité pour le Logement –**  
**Conclusion d'une convention avec le Département**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal une demande de participation pour la commune de LAZER, au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) est une aide financière ponctuelle, accordée sous forme de prêt ou de secours, afin de permettre aux ménages en difficulté de se maintenir ou d'accéder à un logement

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la participation au Fonds de Solidarité pour le Logement à hauteur de 40 centimes d'euro par habitant soit 142.00 € pour 2026.
- Autorise le Maire à signer la convention 2026 avec le Département des Hautes-Alpes ainsi que toute convention à intervenir au titre des années suivantes tant qu'il n'y aura pas de changement de la contribution actuelle de 0.40 € par habitant ou de décision contraire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire  
Serge MAOUI

